

## Vente maison et incidence sur procedure

## Par Pat1768, le 22/06/2012 à 23:19

Bonjour,

Mon epouse a depose une delande de divorce pour faute.

Une ONC a ete rendue, lui accordant gratuitement pour 18 mois la villa.

Cela fait maintenant 5mois que j'attends qu'elle m'assigne en divorce.

Elle vient de me contacter et j'ai appris qu'elle ne peut m'assigner car elle n'a pas de preuve de ma faute.

Son avocate lui dit donc d'attendre 2 ans pour demander le divorce pour alteration du lien conjugale. (je trouve ca d'un ridicule, on se croirais chez moliere!).

1-, maintenant pour la maison, que faire ? La vendre maintenant ou attendre ?

2-Actuellement elle recois une pension alimentaire et a un loyer gratuit.

Que se passerait il si la maison venait a etre vendue?

Que peut elle demander a la juge ? Une compensation pour ne plus beneficier du logement gratuit ?

- 3- elle a l'intention de demander une prestation compensatoire, peut elle obtenir un blocage de l'argent de la vente ? Elle veut 100.000 euros en une fois, moi je prefererais payer par mois. Je me dit que si elle veut vendre c'est pour s'assurer que l'argent qu'elle reclamera sera disponible.
- 4- jusqu'a present, son avocate lui disait de ne surtout pas vendre la maison. Il fallait attendre l'ONC. Quel difference y a t'il ou avantage y a t'il pour elle ?

Je sais que j'ai ete long, mais j'ai commis l'erreur de choisir une avocate, et je me rend compte que dans ces affaires la, quand on est un homme, il vaut mieux choisir un homme. Bref, je ne suis pas informer, je cherche donc un autre avocat, mais dans l'attente vos conseils et experiences seront tres apprecies.

Merci.